

MUNICIPALES  
**2020**

# Paris

Bilan de votre ville  
7 thématiques en chiffres clés

INSTITUT  
MONTAIGNE



# Municipales à Paris

## 1. Bilan et analyse de la santé financière

Chiffres clés de la ville					
	2018	2014	2008		
Population	2 228 409	2 274 880	2 147 857		
Dépenses					
	M€	Evolution depuis 2014	M€	Evolution depuis 2008	M€
Dépenses totales	6614	- 13 %	7603	- 4,7 %	6939
Dépenses par habitant (€)	2968	- 11,2 %	3342,2	- 8,1 %	3230,7
Charges de fonctionnement	4845	- 7,1 %	5218	- 7,1 %	4522
Emplois d'investissement	1769	- 25,8 %	2385	- 26,8 %	2418
Charges de personnel	2201	+ 11,3 %	1977	+ 27,1 %	1732
Charges de personnel par habitant (€)	988	+ 13,7 %	869	+ 22,5 %	806,4
Dépenses d'équipement	1184	- 34,4 %	1805	- 14,1 %	1378
Dépenses d'équipement par habitant (€)	531	- 33 %	793,5	- 17,2 %	641,6
Recettes					
	M€	Evolution depuis 2014	M€	Evolution depuis 2008	M€
Recettes totales	6743	- 13,6 %	7806	- 6 %	7177
Produits des impôts locaux	1818	- 14,5 %	2126	+ 13 %	1614
Produits des impôts locaux par habitant (€)	815,8	+ 2,1 %	799,2	- 3,5 %	846,4
DGF	100	- 91,3 %	1156	- 91,9 %	1239
DGF par habitant (€)	44,9	- 91,2 %	508,2	- 92,2 %	576,9
Dettes et financement					
	M€	Evolution depuis 2014	M€	Evolution depuis 2008	M€
Dettes	6773	+ 62,1 %	4179	+ 191,2 %	2326
Dettes par habitant (€)	3039,4	+ 65,5 %	1837	+ 180,6 %	1082,9
Dettes/CAF (en années)	14 ans	+ 5 ans	9 ans	+ 6 ans	8 ans

<b>Chiffres clés de l'intercommunalité</b>			
	<b>2018</b>		
Population de l'intercommunalité	7 086 571		
	<b>M€</b>	<b>Montant par habitant (€)</b>	<b>Depuis 2016 (%)</b>
Dépenses totales - budget total	44	6,2	+ 389 %
Dette	0	0	0

L'assise financière de la ville de Paris repose sur des recettes de fonctionnement stables depuis 2012, à environ 5,2 Mds€ pour le budget principal de la ville. Les impôts locaux représentent un peu plus d'un tiers de ces recettes (1,8 Md€ en 2018). La ville de Paris n'a pas augmenté ses taux de fiscalité directe locale (taxe d'habitation et taxes foncières) depuis 2011, et les taux votés sont inférieurs à ceux des autres grandes villes, conduisant à une pression fiscale modérée. La dynamique de ces recettes suit dès lors celle, modérée, des bases d'imposition. Une part importante des recettes de fonctionnement de la ville de Paris provient désormais des flux versés par la Société du Grand Paris – qui a vocation, à terme, à centraliser les impositions locales économiques. Les dotations de l'Etat ont sensiblement reculé depuis 2014, à la fois sous l'effet de la contribution au redressement des finances publiques, et du fait du transfert de dotation globale de fonctionnement (DGF) opéré au profit de la Métropole du Grand Paris (MGP), et reversé à la ville de Paris sous forme d'attribution de compensation.

Ces recettes peu dynamiques financent des dépenses orientées à la baisse, s'agissant du budget principal de la ville. Depuis 2014, les charges de fonctionnement ont ainsi baissé de 7,1 %. Néanmoins, cette évolution s'accompagne d'une hausse importante des dépenses de personnel sur la même période (+ 11,3 % depuis 2014). Les charges de personnel représentent donc désormais plus de 45 % des dépenses de fonctionnement. Les dépenses d'investissement ont pour leur part fortement varié au cours de la mandature, leur financement étant en partie assuré par l'endettement.

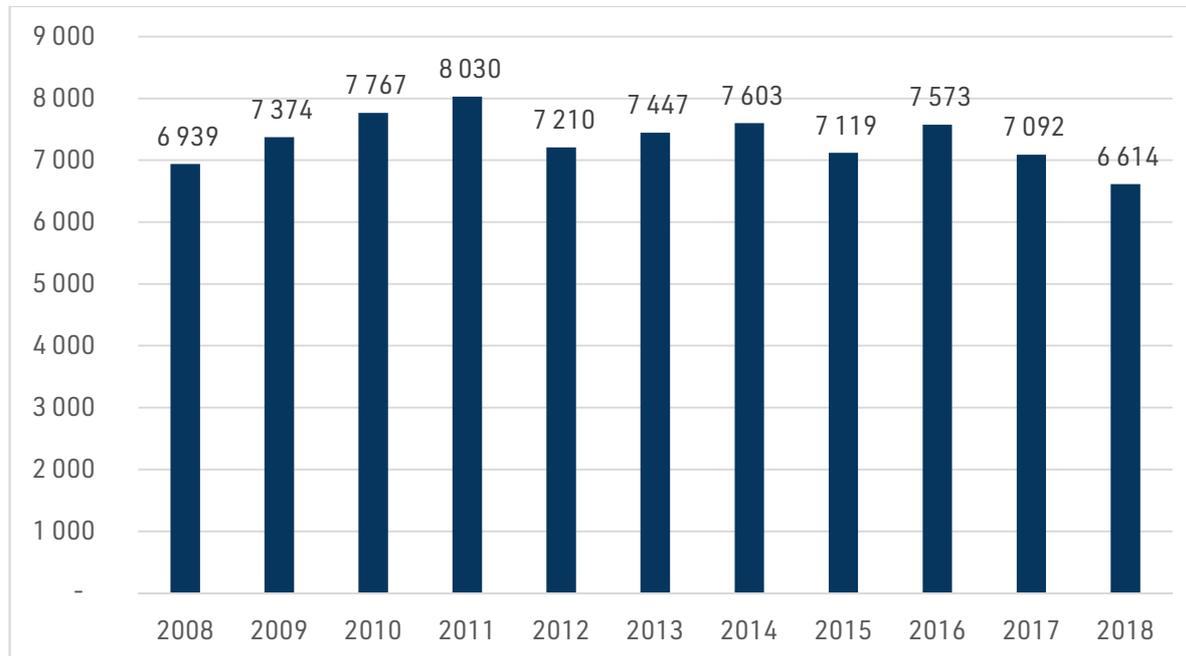
Afin de financer les investissements, la dette a fortement augmenté depuis 2014 (+ 62 %). La dette représente ainsi 14 années de capacité d'autofinancement (CAF) en 2018, un niveau qui apparaît désormais élevé (il était de 9 années en 2012).

Enfin, une analyse de la situation financière de la ville de Paris implique de prendre en compte les spécificités administratives propres à la capitale. Ainsi, le niveau métropolitain – à travers la MGP – reste une création récente à l'importance budgétaire encore très limitée (44 M€ en 2018, soit moins de 1 % du budget de la ville de Paris), mais qui joue un rôle financier spécifique de collecte et de redistribution de ressources qu'elle perçoit en lieu et place de ses membres. D'autre part, à la suite de la loi sur le statut de Paris et l'aménagement métropolitain du 28 février 2017, la commune et le département ont été fusionnés dans une collectivité unique au 1er janvier 2019, dénommée « Ville de Paris ». Les deux collectivités couvraient déjà les mêmes territoires et étaient toutes deux administrées par le Maire de Paris et le Conseil de Paris mais présentaient des budgets distincts mais fortement imbriqués (la ville contribuant par exemple pour plus de 300 M€ aux dépenses du département)<sup>1</sup>. Cette fusion permet désormais le vote d'un budget unique, plus lisible, conformément aux recommandations de la Chambre régionale des comptes en 2015<sup>2</sup>.

### 1.1. Les dépenses

Les dépenses totales de la ville de Paris ont connu, entre 2008 et 2018, une baisse de - 4,7 % du fait d'une forte baisse sur la période 2014-2018 (- 13 %). Après une période de hausse sur 2008-2011 ayant porté les dépenses totales à plus de 8 Mds€ en 2011, celles-ci sont désormais maintenues autour de 7-7,5 Mds€, avec un point bas en 2018 à 6,6 Mds€.

**Graphique 1 : Évolution des dépenses de la commune de Paris 2008-2018 (en M€)**



Source : DGFIP

<sup>1</sup> Pour les besoins de cette étude, il est à noter que l'analyse s'est généralement limitée au champ du budget principal de la commune de Paris, afin de permettre une comparaison nationale à partir des données fournies par la DGFIP sur les comptes individuels des collectivités. Le constat en données « consolidées » peut être parfois différent, de sorte que le lecteur pourrait ne pas retrouver les mêmes informations selon les sources.

<sup>2</sup> CRC IDF, rapport d'observations définitives, *Le département de Paris - Périmètre de la gestion*, octobre 2015.

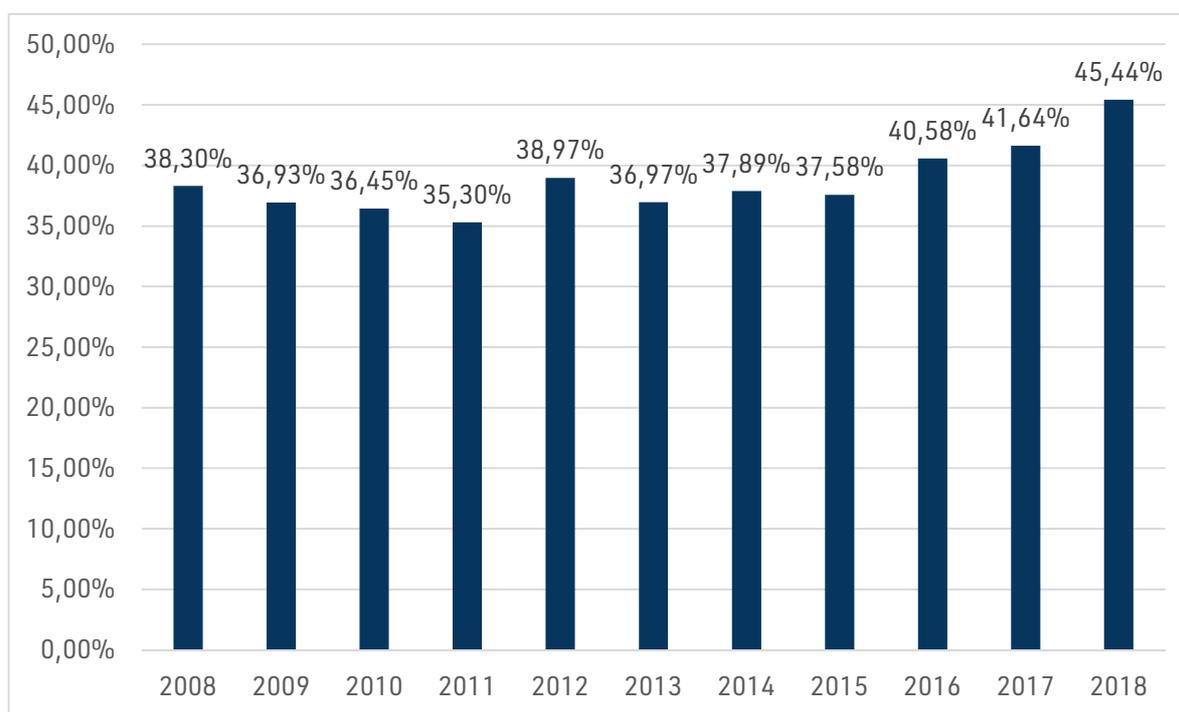
*a) Les dépenses de fonctionnement*

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 323 M€ depuis 2008 (+ 7,2 %), en particulier sur la période 2008-2011 (+ 676 M€) puis 2012-2015 (+ 513 M€ sur la période), avant de s'orienter à la baisse depuis 2016. Le budget de fonctionnement a ainsi baissé de - 373 M€ sur 2014-2018, soit - 7,1 %.

Parmi les charges de fonctionnement, les subventions versées représentent 16 % en 2018, en hausse de + 8 % depuis 2014, et les achats et charges externes 14 % (- 1 % depuis 2014). Les charges financières ont presque doublé depuis 2008, de 74 M€ à 138 M€ (soit 2,8 % du budget fonctionnement en 2018). Elles ont ensuite augmenté de + 7 % depuis 2014.

Le premier poste de fonctionnement est constitué par les dépenses de personnel, qui ont crû de +470 M€ (soit + 27 %) depuis 2008 et de +224 M€ (+ 11 %) depuis 2014, avec un point haut à plus de 2,2 Mds€ en 2018. Dans un rapport d'observations définitives du 17 octobre 2017, la Cour des comptes notait une hausse des effectifs physiques de la Ville de Paris de + 1 376 sur 2012-2015 (et +2 411 en incluant ses principaux établissements publics)<sup>3</sup>. Pour 2018, le compte administratif de la ville de Paris fait état de 47 000 ETPT<sup>4</sup>. En 2018, dans le cadre de la réforme du statut de Paris, 1 898 agents de la Préfecture de Police ont été transférés à la Ville de Paris (pour + 72 M€)<sup>5</sup>.

**Graphique 2 : Part des dépenses de personnel dans les dépenses de fonctionnement de la ville de Paris 2008-2018 (en %)**



Source : DGFIP

<sup>3</sup> Cour des comptes, Rapport d'observations définitives, *Ville de Paris ressources humaines*, 17 octobre 2017, tableau n°28, page 90.

<sup>4</sup> Equivalent Temps Plein annuel Travaillé : pondère les effectifs physiques par la quotité de travail des agents sur l'année.

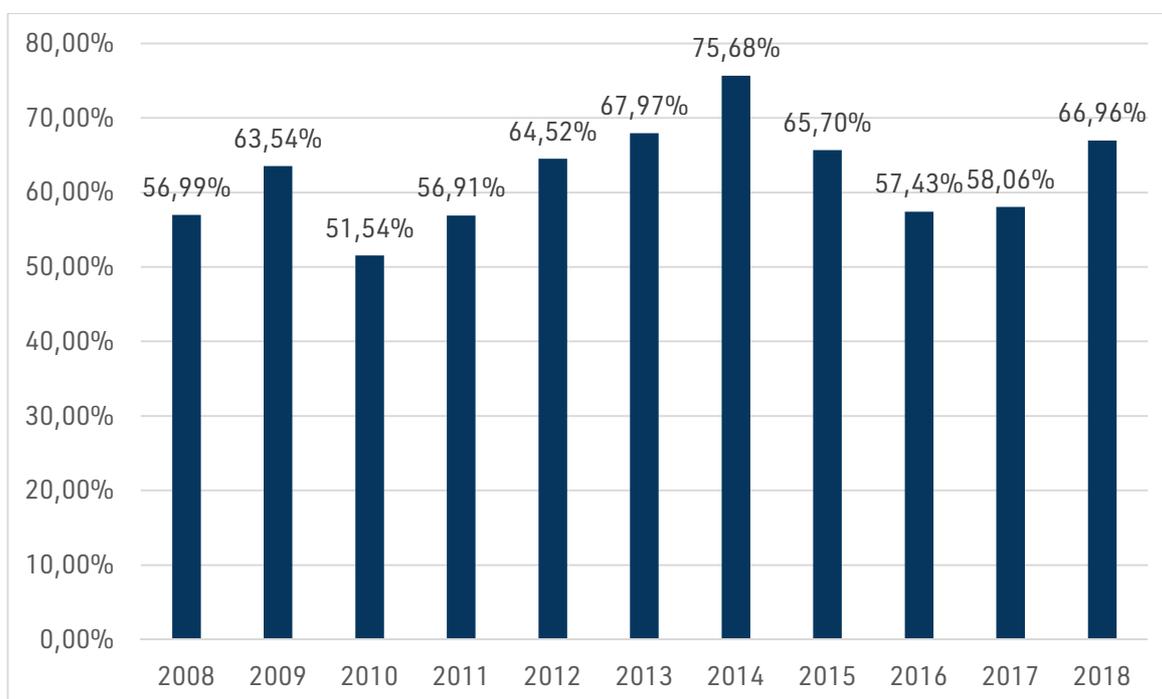
<sup>5</sup> Ville de Paris, rapport financier 2018, page 12.

*b) Les dépenses d'investissement*

Les dépenses d'investissement de la ville de Paris s'élèvent à 1,7 Md€ en 2018, contre 2,4 Mds€ en 2014, soit une baisse de - 25,8 % (alors qu'elles étaient restées stables depuis 2008). En moyenne sur la période, plus de 60 % des dépenses d'investissement correspondent à des dépenses d'équipement.

La part des dépenses d'équipement dans les dépenses d'investissement varie en fonction du cycle électoral de l'investissement local, avec un point haut sur les périodes d'élections municipales (2008-2009, 2013-2015, 2018 traduisent des niveaux élevés), et un point bas en cours de mandat (2010-2011 et 2016-2017).

**Graphique 3 : Part des dépenses d'équipement dans les dépenses d'investissement de la ville de Paris 2008-2018 (en %)**

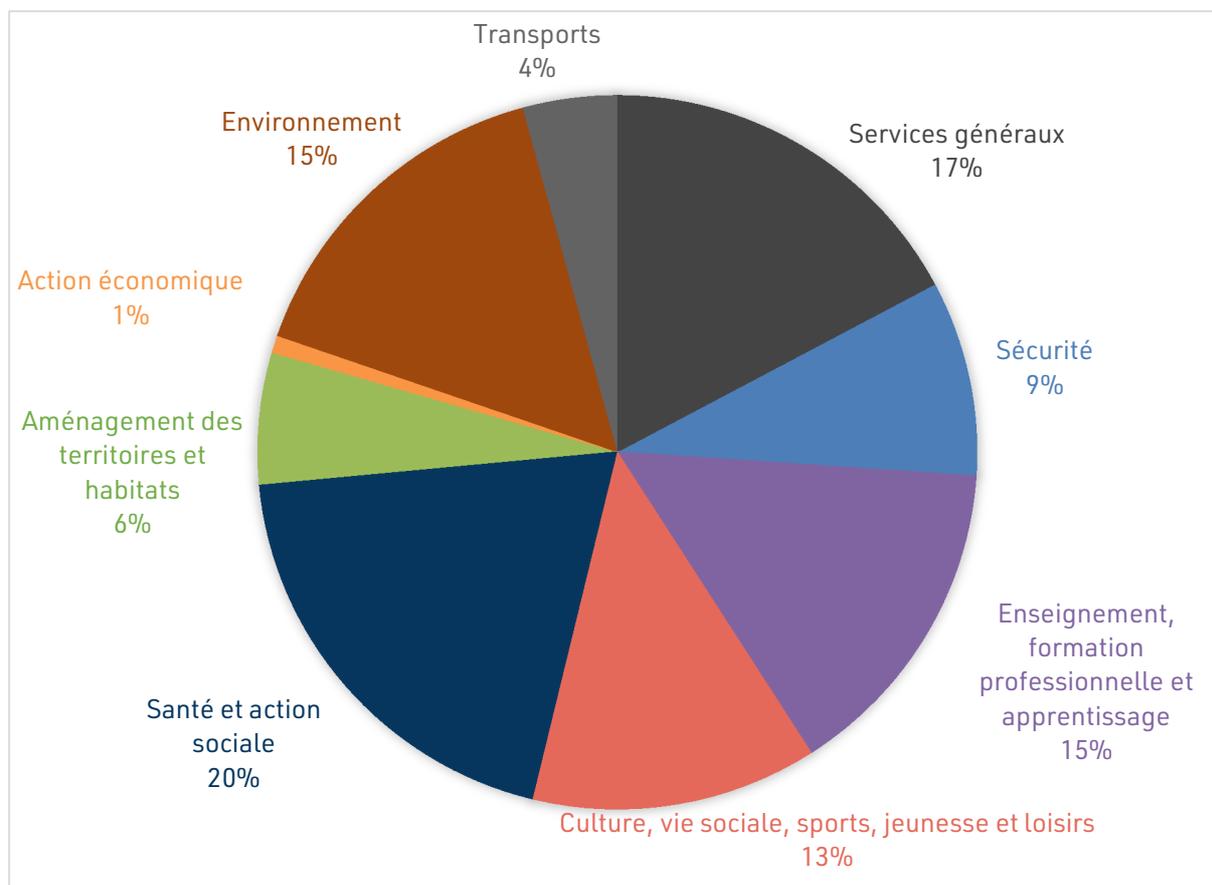


Source : DGFIP

*c) Ventilation par fonction*

Les dépenses de fonctionnement du budget principal financent d'abord la santé et l'action sociale (20 %) – dont 45 % correspondant à des charges de personnel. Les services généraux représentent pour leur part 17 % de ces dépenses – dont pour moitié des charges de personnel.

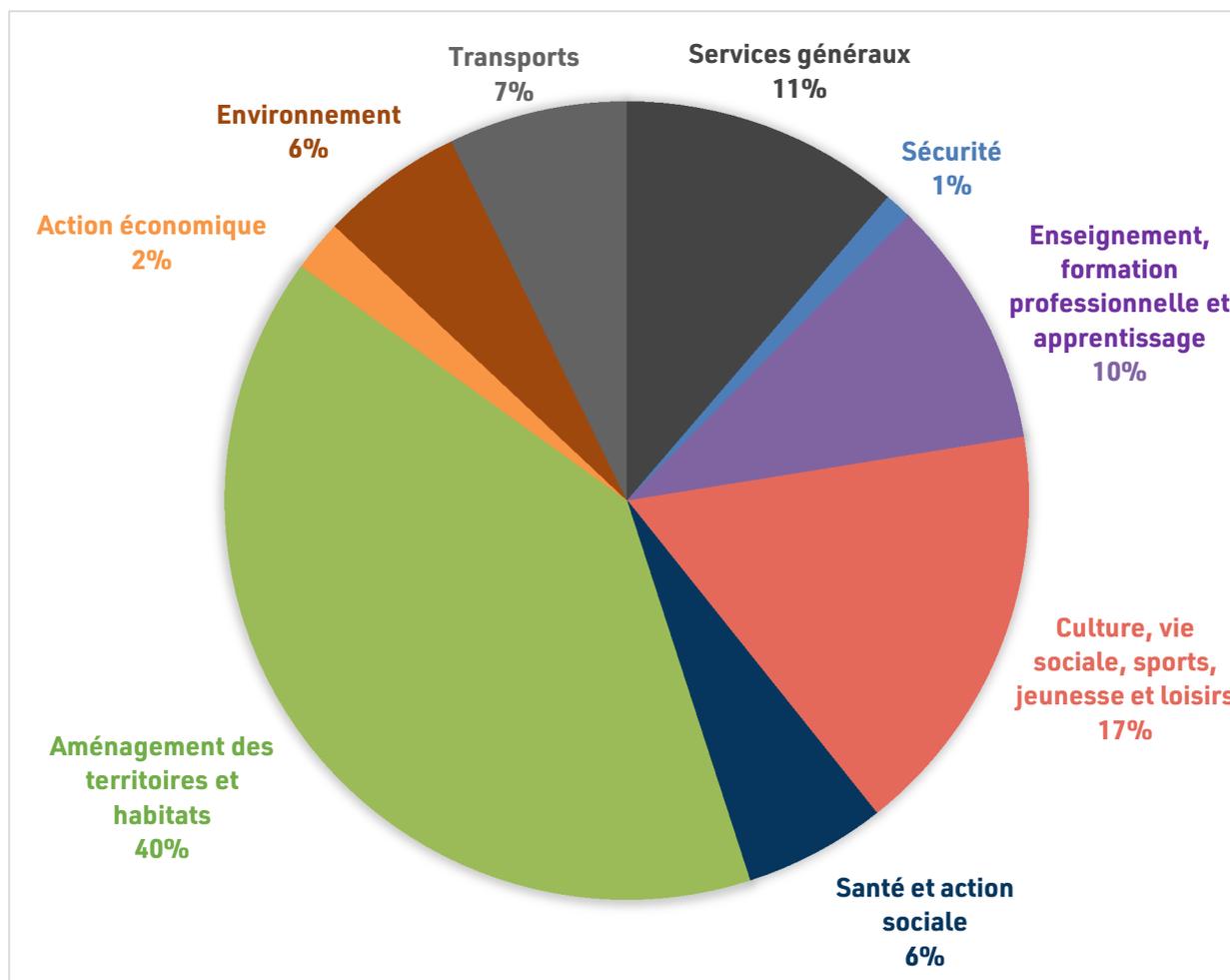
**Graphique 4 : Ventilation par fonction des dépenses de fonctionnement 2018 (en %)**



*Source : annexe A2 du compte administratif 2018, dépenses de fonctionnement – hors chapitres 01 (« opérations non ventilables »), 4-3 (« APA ») et 4-4 (« RSA et régularisation de RMI »)*

S'agissant des dépenses d'investissement, l'aménagement des territoires et habitats représente le principal poste d'investissement (40 %), en particulier s'agissant du logement social qui représente 25 % de la catégorie (124 M€). La culture, vie sociale, sport jeunesse et loisir, avec notamment les musées (51 M€, 24 %), les salles de sport (27 M€, 13 %) et les piscines (36 M€, 17 %), représente le deuxième poste d'investissement.

**Graphique 5 : Ventilation par fonction des emplois d'investissement 2018 (en %)**



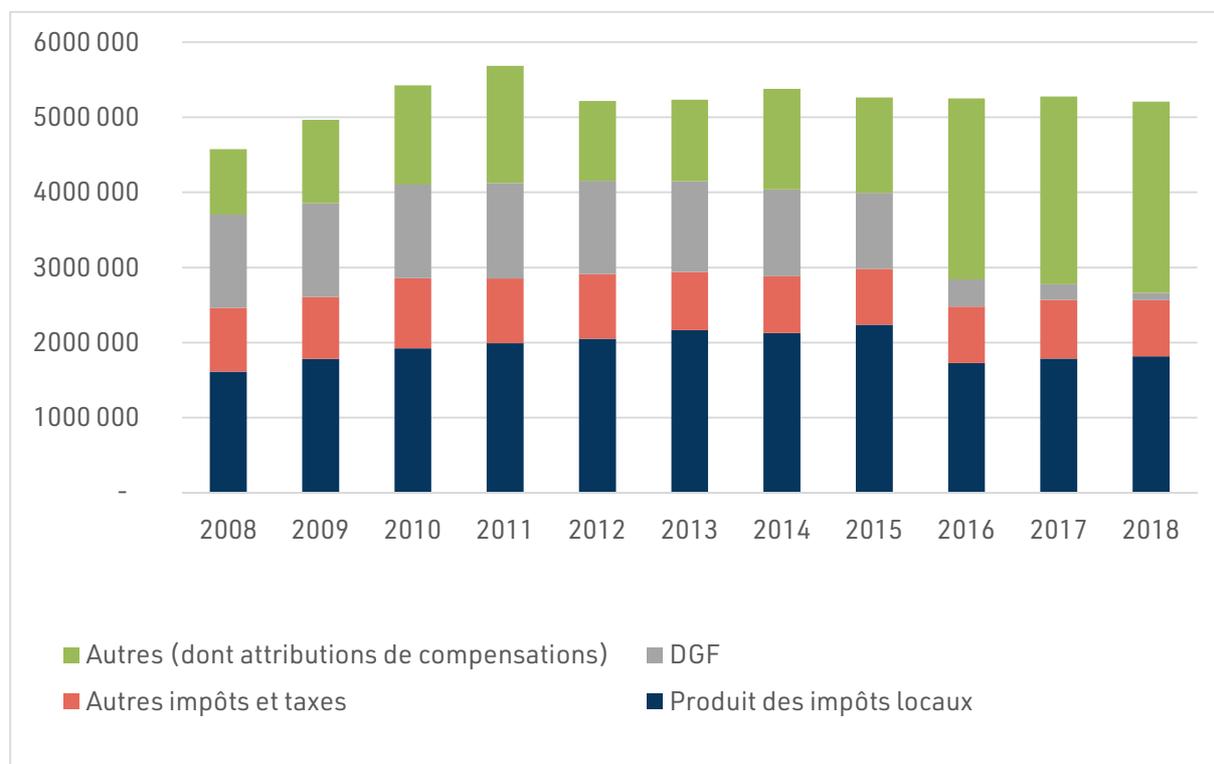
*Source : annexe A1 du compte administratif 2018, dépenses d'investissement*

## 1.2. Les recettes

Les produits de fonctionnement de la ville de Paris ont représenté en 2018, 5,2 Mds€, montant stable depuis 2012 (en légère baisse par rapport à 2014). Les impôts locaux (taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties, cotisation foncière des entreprises) ont représenté 35 % de ces produits (1,8 Md€). Cette part est stable depuis 2008, en dépit des nombreuses évolutions qui ont touché la fiscalité directe locale (suppression de la taxe d'habitation, création de la Métropole du Grand Paris).

La part de la DGF dans les produits de fonctionnement de la ville de Paris a été quasiment supprimée, passant de 27 % en 2008 à 21 % en 2014 et 2 % en 2018. Cela s'explique par la politique d'association des collectivités locales au redressement des finances publiques mise en œuvre sur la période, d'abord avec la stabilisation de cette dotation, puis avec sa réduction à partir de 2014. Par ailleurs, la diminution de la DGF tient aussi – pour environ 450 M€ – au transfert d'une partie de cette dotation à la Métropole du Grand Paris lors de sa création en 2016, laquelle fait l'objet d'une attribution de compensation de la part de la MGP. Les attributions de compensation de la MGP couvrent aussi la perception par la MGP de la CVAE (plus de 500 M€ reversés à la ville de Paris) et ces attributions de compensations expliquent la place croissante des autres ressources, qui représentent désormais près de 50 % des produits de fonctionnement de la ville de Paris.

**Graphique 6 : Principales recettes de fonctionnement de la ville de Paris 2008-2018 (en K€)**



Source : DGFIP

a) Taxes

Les impôts locaux (taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties, cotisation foncière des entreprises) ont représenté 1,8 Md€ de recettes en 2018.

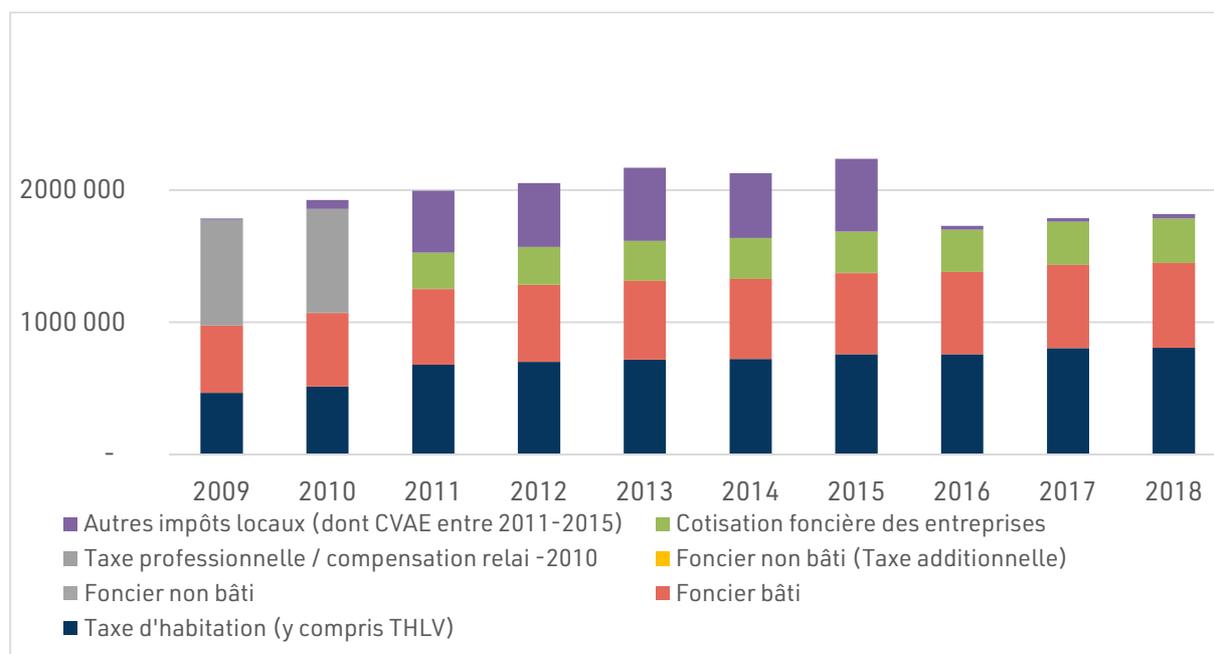
Depuis 2008, deux réformes d'ampleur ont concerné les impôts locaux perçus par la ville de Paris : la suppression de la taxe professionnelle en 2010 et son remplacement par la contribution économique territoriale (composée de la CVAE et la CFE), d'une part, et, d'autre part, la création de la Métropole du Grand Paris et le transfert de la CVAE à cet échelon.

La fiscalité directe locale de la ville de Paris se caractérise par sa très grande stabilité. Les taux des impôts locaux sont stables depuis 2011 (date des dernières hausses de taux votées). Si la comparaison avec d'autres collectivités est à prendre avec précaution – Paris de par sa taille étant la seule collectivité de sa strate – les taux votés sont inférieurs à ceux observés dans les autres grandes villes et métropoles. À cet égard, la pression fiscale parisienne reste modérée en comparaison d'autres grandes villes.

En dépit de la stabilité des taux, le rendement de la taxe d'habitation (363 € par habitant) a crû de + 12 % depuis 2014 et celui de la taxe foncière (287 € par habitant) a crû de + 6 % depuis 2014 du fait de la dynamique des bases imposables.

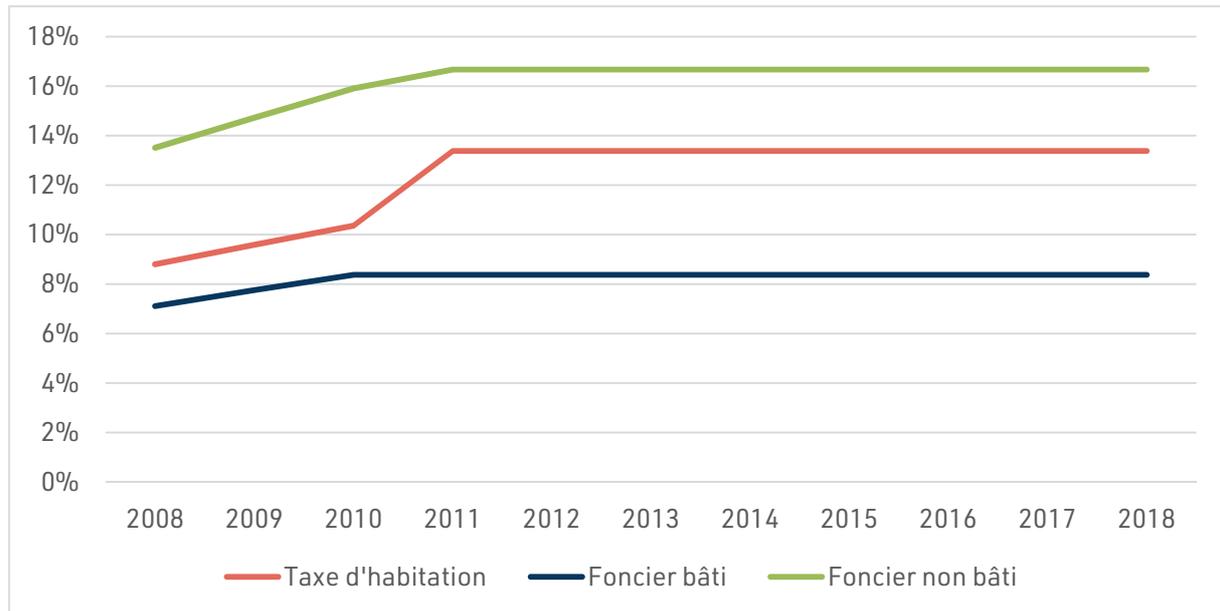
S'agissant de la taxe d'habitation, la ville de Paris se distingue par des abattements plus importants que le droit commun. Ces abattements de base sont de trois ordres : un abattement général, un abattement pour charges de famille et un abattement spécial à la base en faveur des personnes de condition modeste. Ils représentent une réduction de base totale par rapport au droit commun de 1 153 € par habitant, soit 154 € de réduction d'impôt par habitant.

**Graphique 7 : Produit de la fiscalité directe locale 2009-2018 (en K€)**



Source : DGFIP

**Graphique 8 : Évolution des taux de la fiscalité directe 2008-2018 (en %)**



Source : DGFIP

**Tableau 1 : Évolution des taux de la fiscalité directe locale (en %)**

	2014		2016		2017		2018	
	Ville	Strate	Ville	Strate	Ville	Strate	Ville	Strate
Taxe d'habitation	13,38 %	n.p.						
Foncier bâti	8,37 %	n.p.						
Foncier non bâti	16,67 %	n.p.						

Source : DGFIP

**Tableau 2 : Bases imposables à Paris et dans les communes de la même strate (en € par habitant)**

Taxes	Bases imposables 2017	
	Ville	Moyenne de la strate
Taxe d'habitation	3657	n.p.
Taxe sur le foncier bâti	3432	n.p.
Taxe sur le foncier non bâti	3	n.p.

Source : DGFIP

*b) Dotations de l'État*

Les dotations de l'Etat ont sensiblement reculé depuis 2014 à la fois sous l'effet de la contribution au redressement des finances publiques et du fait du transfert de DGF opéré au profit de la Métropole du Grand Paris (et reversé à la ville de Paris sous forme d'attribution de compensation).

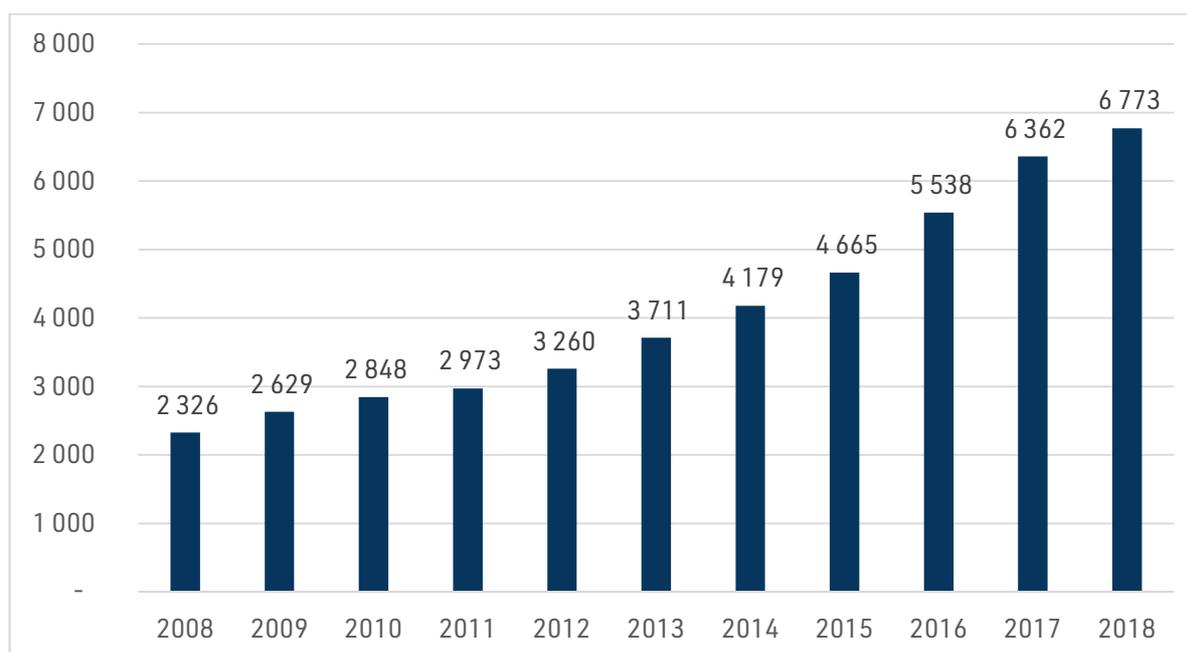
**1.3. Dette et financement**

*a) Endettement*

La dette de la ville de Paris s'élève au 31 décembre 2018 à 6 773 M€, soit 3 039 € par habitant. Elle a augmenté de + 191 % depuis 2008 (2 326 M€ et 1 083 €/hab.) et de + 62 % depuis 2014 (4 179 M€ soit 1 837 €/hab.). L'essentiel de cette dette est composée d'emprunts bancaires et assimilés (85 % soit 5 726 M€).

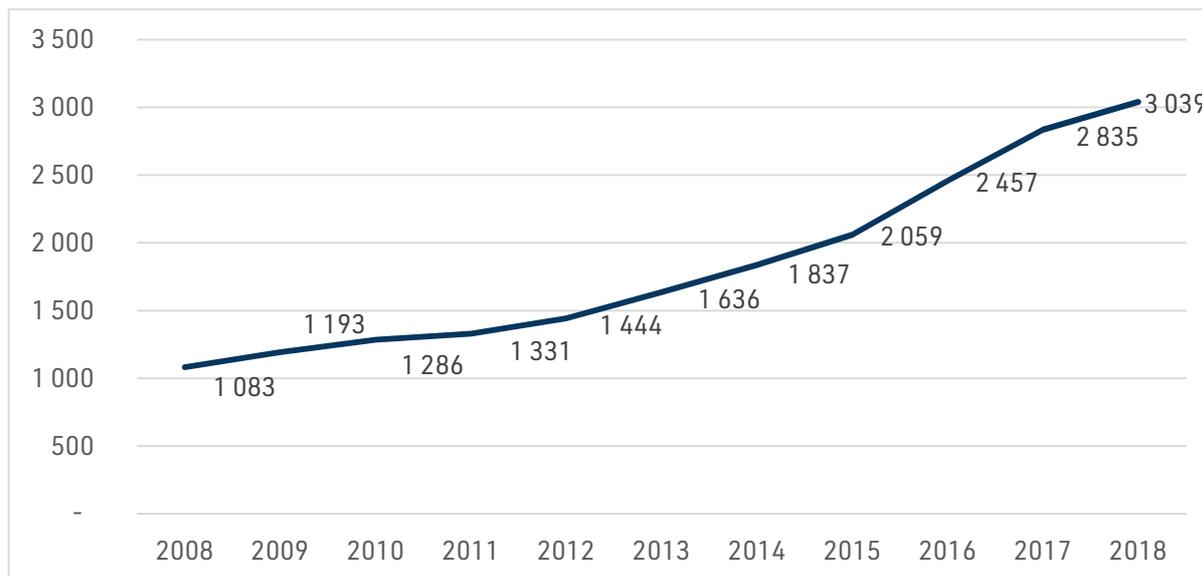
L'ensemble des emprunts de la ville de Paris relève, selon le compte administratif 2018, de la catégorie A-1 selon la classification dite « Gissler » (correspondant à des prêts non structurés).

**Graphique 9 : Évolution de la dette de la commune de Paris 2008-2018 (en M€)**



*Source : DGFIP*

**Graphique 10 : Évolution de la dette par habitant 2008-2018 (en €)**

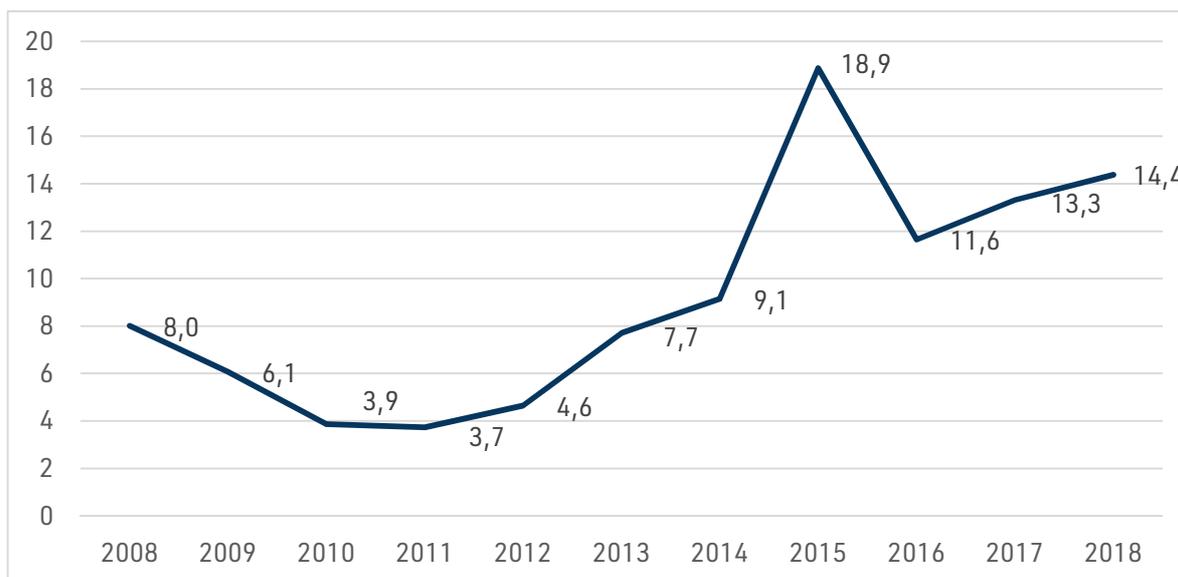


Source : DGFIP

*b) Capacité de désendettement*

La capacité de désendettement se calcule comme le rapport entre l'encours total de dette et la capacité d'autofinancement (CAF) de la collectivité. Elle exprime le nombre d'années théoriques qu'il faudrait pour que la commune rembourse l'intégralité de sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement disponible. Pour la ville de Paris, cet indicateur de solvabilité financière a fortement augmenté depuis 2010, passant de 3,9 à 14,4 années. Cette évolution traduit un endettement marqué, alors que la capacité d'autofinancement a baissé depuis 2010, passant de 736 M€ à 471 M€ en 2018.

**Graphique 11 : Capacité de désendettement de la ville de Paris 2008-2018 (en années)**



Source : DGFIP

## 1.4. Intercommunalité / la ville dans son environnement

### Description des compétences et du rôle de l'intercommunalité

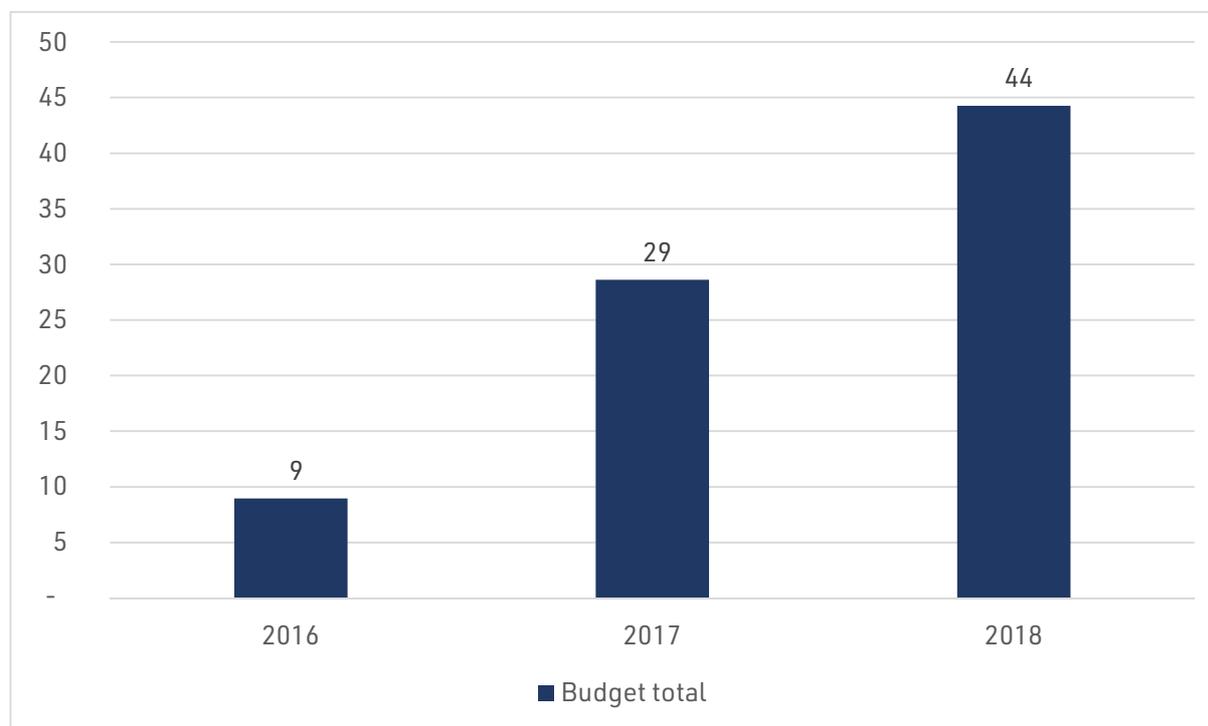
La Métropole du Grand Paris (MGP), créée en 2016, regroupe Paris et 130 communes limitrophes (la totalité des communes des départements de la petite couronne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne, ainsi que 7 communes de l'Essonne et du Val d'Oise). Elle est administrée par un Conseil métropolitain composé de 209 membres et présidé par Patrick Ollier (maire « Les Républicains » de Rueil-Malmaison).

La Métropole du Grand Paris est compétente en matière d'aménagement de l'espace métropolitain, de développement et d'aménagement économique social et culturel, de politique locale de l'habitat, de protection et de mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie et de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

### Analyse financière de l'intercommunalité

La Métropole du Grand Paris étant une création récente (datant de 2016) son budget total a fortement augmenté depuis sa création passant de 9 à 44 M€ entre 2016 et 2018. Ce budget reste toutefois extrêmement modeste comparé au budget de la ville de Paris et des autres communes de la Métropole.

**Graphique 12 : Budget de la Métropole du Grand Paris 2016-2018 (en M€)**



Source : DGFIP

Les dépenses de fonctionnement représentent 24 M€ en 2018, soit 54 % des dépenses totales. Les dépenses de personnel représentent 4 M€ pour un effectif au 31/12/2018 de 51 personnes.

Les dépenses d'équipement ont représenté 20 M€ principalement au titre du Fonds d'investissement métropolitain (FIM).

S'agissant des recettes de fonctionnement, la MGP joue un rôle financier spécifique de collecte et de redistribution de ressources qu'elle perçoit en lieu et place de ses membres.

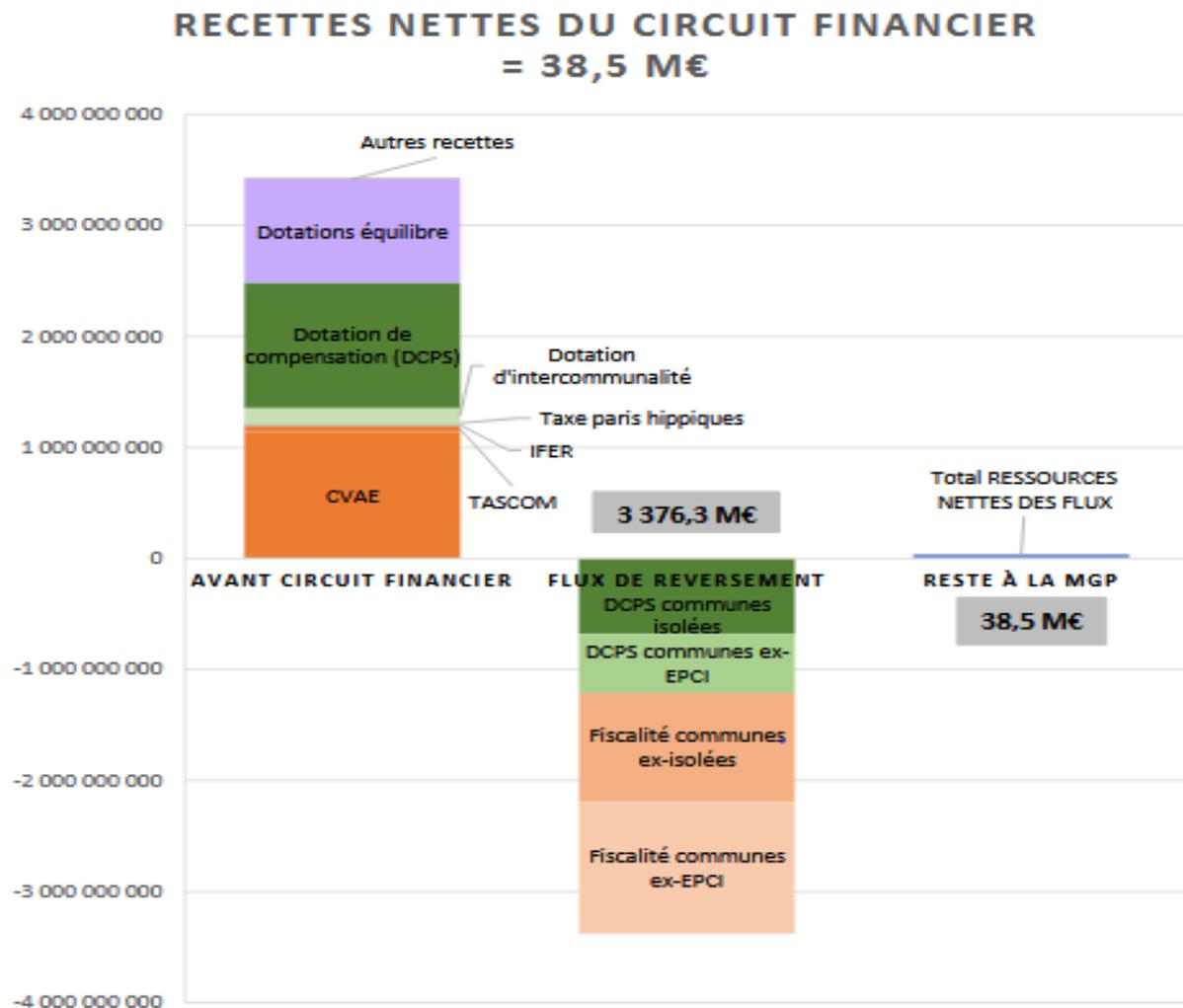
Ainsi, depuis sa mise en place, la MGP perçoit la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) et elle percevra à partir de 2021 la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), actuellement perçue par ses établissements publics territoriaux et la ville de Paris. Le transfert à la MGP des impositions à caractère économique a pour conséquence l'harmonisation des taux d'imposition, auparavant hétérogène.

Par ailleurs la MGP perçoit la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) et les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau (IFER).

Au-delà des impôts locaux la MGP perçoit d'une part une dotation globale de fonctionnement composée d'une dotation d'intercommunalité et d'une dotation de compensation de la suppression de la part salaires (DCPS) de l'ancienne taxe professionnelle et d'autre part des dotations d'équilibre servant au financement des attributions de compensations aux communes.

Une fois les reversements effectués par la MGP les recettes de fonctionnement nettes s'établissent à environ 40 M€ en 2018. *In fine*, la MGP joue à ce stade principalement un rôle de caisse de financement de ses communes membres (99 % des recettes de fonctionnement sont reversées).

Graphique 13 : Principales recettes de fonctionnement de la Métropole du Grand Paris en 2018 (en €)



*Source : Compte administratif 2018 de la MGP*

A fin 2018 la Métropole du Grand Paris n'avait pas contracté de dette.

## 2. Fiches thématiques

En complément du bilan financier de chaque ville, l'Institut Montaigne a décidé, dans le cadre de cette opération, de développer pour chacune des 11 villes étudiées des fiches thématiques, reprenant quelques indicateurs clés.

Voici les thématiques abordées :

- Culture, sport et tourisme ;
- Démocratie et vie locale ;
- Politiques sociales et éducation ;
- Sécurité ;
- Transports et mobilités ;
- Urbanisme et logement.

### a) Culture, sport et tourisme

Indicateur	Valeur	Année
Budget alloué à la politique culturelle par habitant	184 €	2018
Nombre total d'équipements culturels pour 100 000 habitants	22	2017
Budget alloué à la politique sportive par habitant	104 €	2018
Nombre total d'équipements sportifs pour 100 000 habitants	81	2017
Nombre de nuitées touristiques (département)	37 827 000	2018

Avec près de 38 millions de nuitées touristiques en 2018, Paris représente la destination privilégiée des touristes en France.

Les moyens alloués par la Ville de Paris à la politique culturelle représentent 184 € par habitant et financent une offre culturelle importante. Paris gère ainsi 57 bibliothèques de prêt, 15 bibliothèques spécialisées et 17 conservatoires municipaux. Elle gère aussi 14 musées au travers de son établissement public Paris Musées et est propriétaire d'une quinzaine de théâtres. La ville de Paris subventionne de nombreuses associations actives dans le domaine culturel et organise plusieurs manifestations ponctuelles comme la "Nuit Blanche". Avec 22 équipements culturels pour 100 000 habitants, Paris arrive en tête des 11 villes étudiées dans le cadre de cette opération.

La dépense de la Ville de Paris en matière de politique sportive représente 104 € par habitant. Paris compte ainsi 41 piscines municipales, 143 gymnases et 4 grands stades (Parc des Princes, Roland-Garros, Charléty, Jean-Bouin). Paris est en outre membre du Conseil d'administration du Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Tant en matière de budget alloué à la politique culturelle qu'en matière de budget alloué à la politique sportive, Paris se situe légèrement au-dessus de la moyenne des 11 villes étudiées.

*b) Démocratie et vie locale*

Indicateur	Valeur	Année/période
Evolution de la population	- 2,7 %	2011-2016
Taux de participation aux dernières élections municipales	56,3 %	2014
Nombre de conseils de quartier pour 1 000 habitants	0,06	2018
Part du budget total définie de manière participative	0,5 %	2018
Nombre de commerces pour 1 000 habitants	12,3	2018

Entre 2011 et 2016, la ville de Paris a perdu près de 60 000 habitants, soit une baisse démographique de 2,7 % sur cette période. En revanche, entre 2008 et 2018, le constat est à une augmentation de 3,8 % de la population parisienne ; si elle augmenté de 5,9 % entre 2008 et 2014, c'est au cours du dernier mandat, entre 2014 et 2018, qu'elle a baissé de 2 %, pour s'établir à environ 2 228 000 habitants en 2018.

Selon l'[Insee](#), cette évolution est accentuée par la difficulté pour les jeunes familles à trouver un logement en adéquation avec leurs ressources, du fait de la hausse des prix de l'immobilier parisien depuis 5 ans (+ 30 % selon le site internet Meilleursagents.com) et plus généralement depuis 2009 (+ 55 %). Sur le plan régional, au contraire, l'Ile-de-France continue à gagner de nouveaux habitants, avec une population francilienne atteignant 12,2 M d'habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

La ville de Paris a mis en place un budget participatif ayant vocation à atteindre près de 500 M€ pour la période 2015-2020, représentant ainsi 0,5 % du budget total. Ce budget participatif se décline en plusieurs volets :

- un volet municipal intitulé budget participatif de Paris (BPP), établi à 13,8 M€ en 2018 ;
- un volet déconcentré aux arrondissements à travers les budgets participatifs d'arrondissement (BPA), pour un total de 22,8 M€ ;
- et le budget participatif des écoles (BPE), qui s'élève à 7 M€.

Avec 27 381 commerces recensés, la ville de Paris offre 12,3 commerces pour 1 000 habitants en 2018, ce qui la classe en deuxième position en matière d'offre commerciale parmi les 11 villes étudiées dans le cadre de cette opération.

*c) Politiques sociales et éducation*

Indicateur	Valeur	Année
Nombre de crèches pour 100 000 habitants	36,9	2018
Budget consacré à l'enfance et à l'éducation par habitant de moins de 15 ans	4 248,5 €	2018
Nombre d'hébergements pour personnes âgées pour 10 000 personnes de plus de 65 ans	1,0	2018
Budget consacré à la solidarité par habitant	395,2 €	2018
Taux de pauvreté (60 % du revenu médian)	16 %	2016

Le taux de pauvreté à Paris est légèrement plus élevé que la moyenne nationale, à un niveau de 16 % en 2016, contre 14 % en France à cette même date selon l'Insee. Néanmoins, ce taux est également à mettre en perspective avec le taux de pauvreté moyen des 11 plus grandes villes étudiées dans le cadre de cette opération qui s'élève, lui, à 20,5 %.

Paris compte 222 sites dédiés à l'hébergement des personnes âgées, ce qui représente un hébergement pour personnes âgées pour 10 000 personnes de plus de 65 ans.

La ville se situe en revanche au-dessus de la moyenne nationale en matière d'accueil de la petite enfance, avec 822 crèches et 65,2 places d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans en 2015, alors que le taux moyen national est de 64,8 places. Paris offre ainsi 36,9 crèches pour 100 000 habitants, ce qui en fait la première ville de notre palmarès parmi les 11 villes étudiées dans le cadre de cette opération. En matière de crèches, la Chambre régionale des comptes d'Île-de-France soulignait ainsi dans un rapport de 2017 que "l'effort de la ville de Paris pour créer des places en crèche est durable et soutenu. Cet effort s'accompagne d'une volonté de définir précisément les besoins et d'assurer un rééquilibrage territorial entre des arrondissements et quartiers inégalement dotés".

Enfin, Paris se caractérise par une spécificité administrative : la commune et le département ont été fusionnés dans une collectivité unique au 1<sup>er</sup> janvier 2019, suite à la loi sur le statut de Paris et l'aménagement métropolitain du 28 février 2017. La nouvelle collectivité unique, dénommée "Ville de Paris", dispose donc de compétences très élargies en matière sociale et éducative, puisqu'elle cumule celle des deux échelons : la ville de Paris est ainsi gestionnaire du Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP) - centre communal d'action sociale (CCAS) - mais dispose également de compétences départementales étendues en matière sanitaire et sociale : gestion de nombreuses prestations, action sociale à destination de l'enfance, des personnes handicapées et des personnes âgées, etc. En 2016-2017, le projet dit "Nouveau Paris Solidaire" a ainsi fait du CASVP l'opérateur social généraliste de proximité, intégrant les compétences départementales.

La ville de Paris cumule de même la gestion des écoles primaires et des collèges, d'où l'importance du budget qu'elle alloue à l'enfance et à l'éducation.

*d) Sécurité*

Indicateur	Valeur	Année
Dépenses de sécurité par habitant	176 €	2018
Police municipale armée (oui ou non)	non	2018
Nombre d'habitants par policier municipal	0	2018
Incivilités pour 10 000 habitants	260,6	2018

La sécurité de la ville de Paris suit un régime dérogatoire, en raison de son statut de capitale et des enjeux qui lui sont associés (densité de population, activités économiques, institutions, événements sportifs, culturels ou sociaux d'exception). Ainsi, la ville de Paris ne dispose pas de police municipale en tant que telle. Le préfet de police, représentant de l'État, exerce en effet les pouvoirs et attributions normalement confiés aux maires en matière de police municipale.

La mairie de Paris a néanmoins vu ses responsabilités en la matière s'accroître, avec la loi du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain, qui a rapproché ses compétences de celles des maires de communes de droit commun. Elle est ainsi chargée du respect des règles en matière de salubrité publique ou de nuisances sonores. En 2016 a été créée la Direction de la prévention, de la sécurité et de la protection (DPSP) de la mairie de Paris, qui compte quelque 3 200 agents municipaux pouvant verbaliser dans un certain nombre de domaines : dépôts irréguliers, collecte des ordures ménagères, déjections canines, divagations d'animaux, épanchements d'urine, nuisances sonores, terrasses-étalages, règlement des espaces verts, marchés, chantiers, occupation de la voie publique.

La ville de Paris a dépensé 176 € par habitant pour la sécurité en 2018, ce qui est largement supérieur aux 11 plus grandes villes françaises. Selon l'analyse des 11 villes réalisée dans le cadre de cette opération, Paris est la deuxième ville dépensant le plus par habitant en matière de sécurité.

Le nombre d'incivilités (58 070, soit 260 incivilités pour 10 000 habitants en 2018) est inférieur à celui observé en moyenne dans les autres grandes villes françaises étudiées dans le cadre de cette opération (278,2 incivilités pour 10 000 habitants).

*e) Transports et mobilités*

Indicateur	Valeur	Année/Période*
Kilomètres de lignes de métro et/ou de tramway	Tramway : 120 km Métro : 220 km	2019
Kilomètres de pistes cyclables pour 1000 habitants	0,15 km	2017
Nombre de vélos en libre-service pour 1 000 habitants	8	2019
Nombre annuel d'heures passées dans les embouteillages par conducteur	237	2018
Nombre annuel d'accidents corporels de la circulation pour 10 000 habitants	28,3	2017
Nombre de bornes de recharge électrique pour 1 000 habitants	0,67	2019
Part des transports en commun dans les modes de déplacement	68,6 %	2015
Part de la billetterie dans les recettes de fonctionnement en matière de transports	28 %	2016

Le réseau de transport en commun de Paris se caractérise par sa très forte densité : plus de 200 km de métro (16 lignes) et 120 km de tramway (10 lignes) sont à la disposition des usagers, sans compter l'offre de bus, de RER et de transiliens. Ce réseau continue de se développer avec les prolongements en cours des lignes 4, 11, 12 et 14 et l'ouverture de la ligne 15 du métro, le prolongement de la ligne E du RER, mais aussi la construction du Grand Paris Express et celle du Charles-de-Gaulle Express. La part de ces transports payée par l'utilisateur reste très minoritaire dans les coûts de fonctionnement du système de transport francilien (28 %), en lien avec la politique de tarification du Pass Navigo conduite par Île-de-France Mobilités.

Dans ce contexte, la part des transports en commun dans les déplacements est très élevée à Paris (68,6 %), mais aussi dans la petite couronne (43,3 %). Parmi les 11 villes étudiées dans le cadre de cette opération, Paris est ainsi la première en matière de part des transports en commun dans les modes de déplacement.

En parallèle, la pratique du vélo se développe, parallèlement à l'extension du réseau cyclable (104,5 km livrés en 2019 et 273 km depuis 2015) et la résorption des difficultés liées au déploiement du nouveau système de Vélib. Paris compte 320 km de pistes cyclables, 1 338 stations et 17 277 vélos, avec en moyenne 8 vélos en libre-service pour 1 000 habitants, ce qui en fait la deuxième ville la mieux dotée après Lille (9,3).

Pour autant, l'usage de la voiture reste important, comme l'atteste la mesure de la congestion à Paris, congestion qui atteint 237 heures par an et par automobiliste, en hausse de 7 % sur un an. Paris est à ce titre la ville la plus congestionnée des 11 villes étudiées. Le nombre d'accidents corporels de la circulation, rapporté à la population, est également particulièrement élevé.

*f) Urbanisme et logement*

Indicateur	Valeur	Année/période
Part des logements sociaux	19,9 %	2016
Part des logements vacants	8,1 %	2015
Evolution du nombre de logements dont la commune a autorisé la construction	- 22 %	2014-2018
Evolution du nombre de m <sup>2</sup> dont la commune a autorisé la construction	- 36 %	2014-2018
Taux de propriétaires parmi les résidences principales	33 %	2015
Evolution des zones végétales et boisées	0 %	2013-2016

Le logement représente un des principaux enjeux à Paris dans un contexte de dynamique très forte des prix de l'immobilier (+ 55 % en 10 ans, avec un prix moyen au m<sup>2</sup> qui dépasse désormais les 10 000 €). Dans ce contexte, la priorité a été donnée par la municipalité au développement du parc de logements sociaux qui représente désormais plus de 20 % des logements, contre 15,6 % en 2008 et 18,46 % en 2014. Le taux de 25 % en 2025 devrait être atteint. En parallèle, la ville de Paris a mis en place une politique d'encadrement du prix des loyers et engagé des actions contre les plateformes de location saisonnière.

Paris se caractérise par une densité très importante, de l'ordre de 210 habitants à l'hectare. Le nombre total de logements à Paris est de 1,4 million, dont 84 % de résidences principales, et le stock de logements évolue peu. Le taux de propriétaires occupants est relativement bas et inférieur à la moyenne des 11 villes étudiées dans le cadre de cette opération (33 %). Le stock de logements vacants relativement élevé (8,1 %), bien que conforme à la moyenne des autres villes étudiées.

L'offre de logements se développe peu : le nombre de constructions nouvelles autorisées chaque année oscille aux alentours de 4 000, en diminution de 22 % par rapport à 2014, avec 5 235 logements autorisés cette année-là. A noter néanmoins que ce chiffre est en hausse de 11 % par rapport à la situation il y a 10 ans, puisqu'en 2008 le nombre de logements dont la ville de Paris avait autorisé la construction s'établissait à 3 662.

Le développement de l'offre concerne en particulier les 15 zones d'aménagement concerté (ZAC) en vigueur. Les ZAC sont un dispositif juridique permettant à une commune de mettre en œuvre, sur un périmètre délimité, un projet d'aménagement urbain "sur mesure" intégrant généralement des logements, des commerces et des bureaux.

### 3. Sources et méthode

#### *a) Fiche financière*

Les chiffres utilisés pour le bilan de la santé financière de la ville sont tous publics. Ils proviennent des documents budgétaires de la ville et des données comptables centralisées par le ministère de l'économie et des finances.

Liste des sources (avec liens des sites Internet) :

- ◆ [www.collectivites-locales.gouv.fr](http://www.collectivites-locales.gouv.fr) pour les données comptables du ministère de l'économie et des finances ;
- ◆ <https://www.impots.gouv.fr/portail/particulier/comment-sont-calculés-mes-impôts-locaux> pour les statistiques (taux, assiettes, produits) des impôts locaux ;
- ◆ <https://www.paris.fr/pages/budget-de-la-ville-de-paris-2529> pour les données budgétaires de la ville de Paris.

Le bilan de santé ne constitue pas une analyse approfondie et technique des comptes de la ville mais une présentation simplifiée des grands paramètres financiers qui seront gérés par le prochain conseil municipal.

#### *b) Culture, sport et tourisme*

Budget alloué à la politique culturelle par habitant : Compte administratif 2018 et données population- Insee

Nombre total d'équipements culturels pour 100 000 habitants : Base permanente des équipements 2018 : Sports, loisirs et culture – France communes

Budget alloué à la politique sportive par habitant : Compte administratif 2018 et données population - Insee

Nombre total d'équipements sportifs pour 100 000 habitants :

- Base permanente des équipements 2018 : Sports, loisirs et culture – France communes
- Populations légales 2016 des communes – INSEE (27/12/2018)

Nombre de nuitées touristiques : [https://statistiques-locales.insee.fr/#c=indicator&i=tcrd020\\_hotels.freq\\_hotel&s=2018&view=map2](https://statistiques-locales.insee.fr/#c=indicator&i=tcrd020_hotels.freq_hotel&s=2018&view=map2)

### *c) Démocratie et vie locale*

Evolution de la population : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/zones/3681328?debut=0>

Taux de participation aux dernières élections municipales :  
[https://www.interieur.gouv.fr/Elections/Les-resultats/Municipales/elecresult\\_MN2014/\(path\)/MN2014/index.html](https://www.interieur.gouv.fr/Elections/Les-resultats/Municipales/elecresult_MN2014/(path)/MN2014/index.html)

Nombre de conseils de quartier pour 1 000 habitants :

- Site internet de la ville de Paris : <https://www.paris.fr/pages/devenir-un-acteur-de-la-participation-3934#les-conseils-de-quartiers>

Part du budget total définie de manière participative :

- Compte administratif 2018

Nombre de commerces pour 1 000 habitants :  
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3568602?sommaire=3568656>

### *d) Politiques sociales et éducation*

Nombre de crèches pour 100 000 habitants :

- Insee, [base permanente](#) des équipements 2018
- Insee, dossier complet de la commune

Budget consacré à l'enfance et à l'éducation par habitant de moins de 15 ans :

- Pour le budget : rapports des comptes administratifs
- Pour la population : Insee, [statistiques locales](#)

Nombre d'hébergements pour personnes âgées pour 10 000 personnes de plus de 65 ans :

- Insee, [base permanente](#) des équipements 2018
- Pour la population : Insee, [statistiques locales](#)

Budget consacré à la solidarité par habitant :

- Pour le budget : compte administratif 2018
- Pour la population : Insee, [statistiques locales](#)

Taux de pauvreté (60% du revenu médian) : Insee, FiLoSoFi 2019

### *e) Sécurité*

Dépenses de sécurité par habitant :

- Pour les dépenses de sécurité : comptes administratifs
- Pour le nombre d'habitants : INSEE

Police municipale armée:

Fichier data.gouv:

<https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/police-municipale-effectifs-par-commune/#>

Nombre d'habitants par policier municipal :

- Pour le nombre de policiers municipaux : <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/police-municipale-effectifs-par-commune/#>
- Pour le nombre d'habitants : INSEE

Incivilités pour 10 000 habitants:

<https://static.data.gouv.fr/resources/crimes-et-delits-enregistres-par-les-services-de-gendarmerie-et-de-police-depuis-2012/20190311-161302/crimes-et-delits-enregistres-par-les-services-de-gendarmerie-et-de-police-depuis-2012.xlsx>

#### *f) Transports et mobilité*

Kilomètres de lignes de métro et/ou de tramway :

- STIF

Kilomètres de pistes cyclables pour 1000 habitants:

- <https://parisdata.opendatasoft.com/explore/dataset/reseau-cyclable>
- <https://parisdata.opendatasoft.com/explore/dataset/reseau-cyclable>

Nombre de vélos en libre-service pour 1 000 hab: \_

- <https://velib.philibert.info/>
- <https://parisdata.opendatasoft.com/explore/dataset/velib-disponibilite-en-temps-reel/information/?location=7,48.86379,2.35132&basemap=jawg.streets>

Nombre annuel d'heures passées dans les embouteillages par conducteur :

- Centre for Economics and Business Research
- <http://inrix.com/scorecard/>

Nombre annuel d'accidents corporels de la circulation pour 10 000 habitants:

<https://public.opendatasoft.com/explore/dataset/accidents-corporels-de-la-circulation-millesime/table/?sort=datetime>

Nombre de bornes de recharge électrique pour 1 000 habitants :

- <https://www.paris.fr/pages/vehicules-electriques-2776>
- <https://parisdata.opendatasoft.com/explore/dataset/bornes-de-recharge-pour-vehicules-electriques/map>

Part des transports en commun dans les modes de déplacement :

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3714237#consulter>

Part de la billetterie dans les recettes de fonctionnement en matière de transports :  
<https://www.iledefrance-mobilites.fr/le-financement-des-transport-publics/>

*g) Urbanisme et logement*

Part des logements sociaux : Site de la ville

Part des logements vacants :

- <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3564300?sommaire=3561690#consulter>
- <https://www.insee.fr/fr/statistiques/zones/1405599?debut=0&q=Compareur+de+territoire>

Evolution du nombre de logements et de m<sup>2</sup> dont la commune a autorisé la construction :  
<http://developpement-durable.bsocom.fr/Statistiques/TableViewer/tableView.aspx?ReportId=14235>

Taux de propriétaires parmi les résidences principales :  
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3564300?sommaire=3561690#consulter>

Evolution des zones végétales et boisées de la commune :  
[www.cerema.fr/system/files/documents/2018/05/evol\\_naf\\_com\\_2006\\_2016.ods](http://www.cerema.fr/system/files/documents/2018/05/evol_naf_com_2006_2016.ods)

**MUNICIPALES**  
**2020**

**Les 11 plus grandes villes de France  
en chiffres sur :**

**[institutmontaigne.org/  
municipales2020](https://institutmontaigne.org/municipales2020)**

INSTITUT  
MONTAIGNE

